

Partenariat euro-méditerranéen: mesures d'accompagnement financières et techniques (Meda) à la réforme des structures économiques et sociales

1995/0127(CNS) - 28/11/1995

La commission adopté à l'unanimité moins deux abstentions le rapport de M. Enrique BARÓN CRESPO (PSE, E) sur les mesures financières et techniques visant à soutenir la réforme des structures économiques et sociales des territoires et des pays tiers méditerranéens (MEDA). Avant le passage au vote, le président MATUTES a déploré l'attitude du Conseil, puisque dans le meilleur des cas, le PE ne peut en effet statuer que lors de sa session plénière de décembre. M. MATUTES a considéré que le code de conduite n'est pas respecté et qu'il faut réagir. Pour sa part, M. BARÓN a estimé que la commission devait quand même voter sur le rapport. Après l'adoption de son rapport M. BARÓN a critiqué l'attitude du Conseil qui veut décider trop rapidement. En revanche, il a mis en valeur le travail de grande ampleur effectué au sein du PE et en veut pour preuve les quelque 90 amendements examinés. Contenu du rapport : Le programme MEDA se substitue aux différents protocoles financiers bilatéraux existants avec les pays du bassin méditerranéen (Maghreb, Mashrek, Turquie, Chypre, Malte et territoires occupés de Gaza et de Cisjordanie). Il s'inspire des programmes PHARE et TACIS, notamment en matière de transparence et d'information. Une nouvelle ligne budgétaire est instituée pour: - soutenir la transition économique et l'institution d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange, - favoriser les conditions d'un meilleur équilibre socio-économique et le renforcement de la coopération régionale, - promouvoir une bonne gestion. La commission a adopté deux amendements particulièrement importants à la proposition de la Commission: l'un a trait au respect des principes de la démocratie et des droits de l'homme de manière à introduire un critère de conditionnalité dans l'octroi des financements, l'autre fait référence aux droits des minorités. En outre, il est proposé de mettre davantage l'accent sur l'opportunité de promouvoir les projets au niveau local, pour favoriser par la même occasion la coopération entre les organes régionaux. Par ailleurs un amendement a été proposé et accepté en séance : sous la ligne globale du budget, il faut indiquer les dotations attribuées à chaque pays.